



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023

Délibération n° : 2023.012

Page 1 sur 2

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024.**

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 06 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Excusée</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 1/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1.

**CONSIDERANT**

Qu'il est obligatoire pour les communes de plus 3500 habitants et plus qu'un débat sur les orientations générales du budget ait lieu ;

Que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;

Que ce débat doit se tenir dans au minimum les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

**AR Préfecture**

005-200052801-20231206-2023012DEL-DE  
Reçu le 07/12/2023



**PETR**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023</b>
<b>Délibération n° : 2023.012</b>
Page 2 sur 2

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024.**

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY

